

Pourquoi le SNES-FSU doit inscrire l'existence de la cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles dans ses statuts.

Depuis le début du mouvement #Metoo et sa diffusion en France la question des violences sexistes et sexuelles s'est imposée publiquement et la parole des victimes de ces violences, principalement des femmes, commence non pas à se libérer mais à être enfin audible.

Quand on parle de violences sexistes et sexuelles, on parle de viol, d'agression sexuelle, de harcèlement sexuel, d'agissements sexistes. C'est donc parfois compliqué, c'est cru, ça interpelle, ça dérange parce qu'on parle de violences, mais aussi parce que très vite on revoit, revit des situations dont on a été victime ou témoin ...

Les chiffres concernant ces violences sont édifiants, ils démontrent une réalité inacceptable aujourd'hui, ils nous obligent à refuser tout relativisme et toute fatalité sur le sujet.

En France aujourd'hui, il y a 94 000 viols ou tentatives de viol par an, 250 femmes sont violées chaque jour. On compte 45 interventions de la police par heure chaque jour pour violences intrafamiliales, pas un jour sans une intervention du RAID ou du GIGN pour libérer des femmes et des enfants pris en otages. 130 femmes en moyenne sont tuées tous les ans.

Mais on comptabilise aussi 500 000 agressions sexuelles par an, une femme sur deux a déjà été victime de harcèlement ou d'agression.

Au travail comme dans les autres sphères de la vie sociale, les violences sexistes et sexuelles sont ancrées, parfois même banalisées quand il s'agit par exemple des agissements sexistes.

En France, près d'une femme sur trois a déjà été harcelée ou agressée sexuellement sur son lieu de travail.

Le SNES-FSU accompagne les victimes de violences sexistes et sexuelles car le rôle d'un syndicat est de protéger les salarié·es et de faire en sorte que leur administration le fasse. C'est dans ce cadre que nous poussons le Ministère et les rectorats à jouer leur rôle dans la mise en œuvre d'une véritable politique de lutte contre les violences faites aux femmes, comme l'exigent les textes réglementaires (Accord Égalité et circulaire du 9 mars 2018).

Les chiffres des violences sont édifiants, mais il manque une donnée : les statistiques des agresseurs. S'il y a tant de victimes de violences, il y a tout autant d'agresseurs potentiels. Ces agresseurs sont dans leur immense majorité des hommes et loin de la figure de l'inconnu violent qui attaque dans un parking ou une ruelle sombre, dans la plupart des cas la victime connaît son agresseur. Ce ne sont pas des monstres, mais des membres de la famille, un voisin, un ami, un collègue, un supérieur hiérarchique, ...

A tous les niveaux le SNES-FSU œuvre à la défense des victimes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. C'est pourquoi le SNES-FSU a mis en place une cellule de veille contre les violences sexuelles et sexistes dont le rôle est d'écouter et accompagner les victimes.

Or, dans la plupart des situations aujourd'hui la société semble reproduire la parole de l'agresseur, la victime le plus souvent est discréditée, soupçonnée de mensonge, d'avoir un intérêt à dénoncer telle ou telle personnalité par exemple. Ainsi le président Macron, qui a prétendu faire de la lutte contre les violences faites aux femmes la grande cause du quinquennat, vole-t-il au secours de Gérard Depardieu pour rappeler qu'il fait la fierté de la France, bafouant au passage la parole des victimes soi-disant au nom de la présomption d'innocence.

Nous avons le droit, nous aussi de croire les victimes notamment parce que nous connaissons les statistiques sur cette questions (les fausses accusations sont en effet bien moins nombreuses en pourcentage que les arnaques à l'assurance). Respecter la présomption

d'innocence c'est ne pas dire qu'un agresseur potentiel est coupable, mais je peux dire que je crois celle qui témoigne de ce qu'elle a subi et que je le pense coupable. Une interprétation erronée de la présomption d'innocence ne peut museler la liberté d'opinion. Défendre et accompagner les victimes est essentiel.

Quand, en commission à l'assemblée nationale, le député RN Serge Muller propose l'attribution systématique d'un médiateur en cas de violences conjugales dans une optique de la résolution des « conflits », il nie la réalité de ce que sont les violences sexistes et sexuelles. Un conflit c'est un désaccord, une violente opposition de sentiments, d'opinion, d'intérêts. Quand on parle de violences sexistes et sexuelles on parle de violences structurelles, d'un problème de société et de santé publique. Plus tard, ce même député parle des violences conjugales comme de « problèmes de voisinage ». Ces discours insupportables disqualifient les violences et les minimisent scandaleusement.

Parce que le SNES-FSU est un syndicat de transformation sociale il porte une autre vision de la société, une société juste, dans laquelle les droits et la sécurité de toutes et tous sont garantis. Nous nous devons donc d'être exemplaires sur ces questions et pour cela, non seulement nous devons lutter contre ces violences dans le cadre du travail mais garantir qu'elles ne doivent pas avoir lieu au sein de notre organisation, c'est le rôle de la cellule de veille notamment, et c'est aussi pour cette raison que son existence doit intégrer nos statuts. La lutte contre les violences sexistes et sexuelles doit ainsi faire partie de l'identité même du SNES-FSU.

Marion CHOPINET, Claire-Marie FERET, Caroline QUINIOU,
Membres UA de la CAN